

Vendredi 30 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perpignan : le patient souffrant d'obésité « en péril imminent » selon le médecin

La Ligue contre l'obésité, qui vient de déposer plainte pour « non assistance à personne en danger et omission de porter secours à personne en péril » au parquet de Perpignan a envoyé, avec l'accord de son avocat, un médecin auprès d'Alain P. L'avis médical est sans équivoque : il y a urgence vitale.

A Perpignan, la vie d'Alain P. est suspendue à « une hospitalisation à très court terme ». Le médecin généraliste diligenté jeudi après-midi - par son avocat, Me Jean Codognès et la Ligue contre l'obésité - au chevet de cet homme atteint d'obésité massive et incapable de se mouvoir à la suite d'une chute dans son appartement a signé un certificat de consultation sans ambiguïté : « M. Alain P. présente une altération de l'état général important avec péril imminent. »

Le médecin a constaté que l'obésité d'Alain P. « ne cesse d'augmenter depuis plus d'un an (...). Le patient est assis par terre depuis cette date (...). Il a des escarres, des surinfections de plis et des troubles trophiques graves ». Le docteur a constaté « une insuffisance respiratoire restrictive avec saturation à 87% », témoignant d'une urgence de prise en charge médicale.

Devant l'extrême urgence de la situation, la Ligue contre l'obésité et l'avocat de ce patient dont les jours sont désormais en danger, sont passés à l'action en déposant plainte ce vendredi 30 octobre, auprès du parquet de Perpignan, pour « non assistance à personne en danger et omission de porter secours à personne en péril ». Ce recours en justice fait suite au courrier que la Ligue contre l'obésité a adressé en début de semaine au Premier ministre Jean Castex et au ministre de la Santé Olivier Véran. De son côté, Me Codognès a saisi Gérard Darmanin, le ministre de l'Intérieur. Des missives qui sont restées lettres mortes.

En dépit de plusieurs réunions de concertation et de travail coordonnées par la préfecture de Perpignan au cours de ces derniers mois, malgré le protocole d'accord signé le 4 août dernier afin d'organiser l'évacuation d'Alain P., celui-ci désespère toujours de sortir de son appartement insalubre afin de se faire soigner dans un hôpital de la région Occitanie. Cloîtré chez lui, cloué au sol, sans doute victime d'une fracture de la jambe, il est alimenté par son frère et n'a reçu, depuis le 15 juillet, la visite d'aucun professionnel de santé, ni aucune aide à domicile. « C'est à croire qu'ils veulent qu'il meure à la maison, ça devient une affaire criminelle. On ne sait plus quoi faire », se désole le frère d'Alain P.

La Ligue contre l'obésité estime que l'affaire n'a que trop duré. « Cette situation est dégradante, inhumaine et impensable au XXI^e siècle », tonne Agnès Maurin, la directrice générale de la Ligue contre l'obésité.

La Ligue contre l'obésité réclame que les mesures d'exfiltration qui avaient été imaginées en août soient mises en œuvre urgemment pour tenter de sauver la vie d'un homme dont la souffrance ne fait que s'accroître au fil des jours.

Mais jusqu'à quand ?

Contact : Agnès Maurin, directrice, co-fondatrice de la Ligue contre l'obésité,
06 07 64 86 03 / agnes.maurin@liguecontrelobesite.org